



## Extraits du procès-verbal de la séance plénière du 16 décembre 2016

---

### Commission Réussite éducative et Citoyenneté

#### APPROBATION DU CONTRAT DE PARTENARIAT POUR LA RECONSTRUCTION DE 4 COLLEGES PUBLICS

**M. COUNIL.** Quelques mots sur ce rapport. Monsieur le Président, j'ai été assez choqué de la façon dont vous vous êtes comporté à l'encontre de Christophe Chaudun ce matin. Je pense que ni sa légitimité à intervenir en qualité de porte-parole du Groupe des Elus de Gauche et Républicains, ni sa qualité de Président n'ont à être remis en cause.

À de multiples reprises, vous lui avez coupé la parole sans lui laisser la possibilité d'aller au terme de son expression. Je trouve que ce n'est pas digne d'un débat qui devrait être démocratique dans une assemblée. Tous les avis, qu'ils soient favorables ou défavorables, peuvent s'exprimer. L'image que vous avez donnée ce matin sur le respect de la démocratie n'est pas à votre honneur. Revenons au cœur du dossier.

Le 26 juin 2015, lorsque nous avons abordé le lancement de la procédure, avec Isabelle Cozic-Guillaume, au nom du canton Le Mans 6, nous avons voté favorablement, en indiquant que ce vote n'était pas un blanc-seing et que notre vote définitif pourrait varier en fonction de la façon dont le dossier serait suivi et de son cadre final.

J'avais alors évoqué le fait que nous étions un peu pris en étau entre deux écueils : D'une part, la nécessité absolue de reconstruire un certain nombre de collèges. Ils sont deux sur notre canton : Maroc-Huchepie et Henri Lefevre d'Arnage. D'autre part, le recours au PPP. Il est vrai que je reste assez circonspect et que je regrette que nous n'ayons pas étudié d'autres solutions. Vous nous avez dit que la maîtrise d'œuvre interne n'était pas la bonne solution, je l'entends, je le conçois. Mais je pense que la solution du recours à des SEM, qui aurait pu être retenue pour prendre en charge de tels travaux, n'a pas été étudiée. Je pense que c'est une erreur car, d'emblée, vous avez acté que le PPP serait la meilleure solution.

Aujourd'hui, à l'issue de près d'un an et demi de procédure, où en sommes-nous ? Je constate d'abord que le dossier a été suivi efficacement par les services du Département et par M. Vallienne. Aussi, je serais enclin à m'associer aux remerciements déjà exprimés car, avec Mme Cozic-Guillaume, nous avons eu l'occasion de participer à plusieurs réunions qui ont toujours été menées avec sérieux et avec la volonté d'apporter le plus d'éclaircissements possible, en tout cas de toujours prendre en compte ce qui pouvait être dit et c'est là un point positif qui montre que, dans cette collectivité, on est capable, contrairement à l'image que vous avez donnée tout à l'heure, Monsieur le Président, de travailler en bonne intelligence.

Nous avons également indiqué que nous refusions d'aborder ce dossier d'un point de vue doctrinal. Eussions-nous été en responsabilité que nous n'aurions pas fait ce choix du PPP. Si ce n'est que nous ne sommes pas en responsabilité et que vous avez arrêté ce choix. Aujourd'hui, il nous appartient donc de nous positionner par rapport à ce choix.

Nous avons déclaré que nous prendrions acte de vos choix en fonction d'un certain nombre de critères. La propriété ; sur cette question nous avons été rassurés puisque les collèges seront bien la propriété du Département dès leur livraison. Au sujet de l'entretien, les propos tenus sont plutôt rassurants. Les personnels dans les établissements resteront bien dans leur ensemble des personnels du Département. Sur l'égalité de traitement entre les différents établissements, nous avons obtenu des garde-fous. Qu'un collège soit construit en PPP ou réhabilité dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre, les traitements seront les mêmes. Enfin, d'autres garde-fous financiers ont été annoncés.

Trois projets par collège ont été présentés, puisque trois entreprises ont concouru. Une entreprise fut rapidement mise hors-jeu eu égard à la médiocre qualité architecturale de sa prestation. Je partage le fait qu'elle ait été écartée. Restait le choix entre les sociétés Bouygues et Eiffage. Votre choix a porté sur Bouygues. Nous en prenons acte, tout en émettant un certain nombre de craintes. La première tient au fait que Bouygues n'est pas une entreprise implantée localement. Je vous renvoie aux propos tenus par M. Noël Peyramayou, Président de la CCI, sur les antennes de France Bleu Maine. Il avait piqué une colère. Lorsque l'on est élu local, on devrait s'intéresser, il est vrai, aux entreprises implantées localement. L'entreprise Eiffage bénéficie aujourd'hui d'une implantation locale forte, Eiffage est très investie sur la ligne à grande vitesse, chantier qui s'achève. Si, localement, l'entreprise ne trouve pas d'autres grands chantiers, l'impact sur l'emploi risque d'être fort.

Vous précisez retenir Bouygues pour des raisons financières. Or, j'ai posé la question en commission afin que nous allions au terme de la transparence financière. On nous a fait signer une charte de confidentialité, ce qui est un peu choquant en tant qu'élu. Jamais dans mes fonctions d'élu, je n'ai transmis des informations que je n'avais pas à livrer. Pour autant, dans le cadre de la charte de confidentialité, que vous fassiez la transparence sur les chiffres. Si Bouygues est vraiment le mieux-disant d'un point de vue financier, qu'on nous le prouve. Aujourd'hui, le fait n'est pas démontré. Je regrette que nous n'ayons pas accès à une telle transparence.

Je nourris également un regret sur les inquiétudes qui pèsent sur ce dossier. Nous avons bien compris qu'entre le moment où vous allez signer ce contrat important pour le Département et le moment où nous allons cristalliser les emprunts, plus de deux ans s'écouleront. Or, si nous connaissons la situation des taux d'emprunt aujourd'hui, celle de juillet 2019 n'est pas maîtrisée. Vous avez provisionné une somme de 555 000 € annuels pour un tel risque, soit 11 M€ sur la durée du contrat. L'enjeu financier portant sur les taux d'intérêt n'est pas sans risque pour le Département : 11 M€ à rapporter, de 14 ou 15 millions pour la démolition/construction d'un collège. Le surcoût potentiel lié au taux d'emprunt représente quasiment le coût de la construction d'un collège neuf. C'est dire que des inquiétudes ne sont pas levées.

Pour conclure, je voulais saluer la façon dont les choses ont été menées et faire part d'un certain nombre d'inquiétudes. Je comprends l'attitude des élus de gauche sur ce dossier et partage leurs réticences. Pour autant, sur notre canton deux collèges seront construits, deux collèges qui

appellent une action d'urgence. En fonction de cet intérêt commun, nous voterons sans enthousiasme, mais nous voterons cette délibération.

### Commission Infrastructures routières

#### **ACTUALISATION DU SCHEMA ROUTIER DEPARTEMENTAL**

**M. COUNIL.** Nous pouvons aborder ce rapport de différentes façons. Si je l'aborde en tant que « cantonnier » d'un secteur, je peux m'en satisfaire d'une certaine façon, car je retrouve des projets que j'ai défendus depuis de très nombreuses années, que ce soit sur l'ancienne partie de mon canton du côté de Ruaudin ou du nouveau secteur vers Arnage. On retrouve, par exemple, inscrit en priorité 1, la modernisation de la RD 92 qui est véritablement une priorité par rapport au développement du pôle d'excellence sportif, notamment par rapport au projet de Le Mans Resort développé par l'ACO. Par ailleurs, d'autres projets sont abandonnés.

Globalement, c'est ce que je reproche à ce schéma comme au précédent, c'est que nous n'y voyons pas très clair. Nous avons l'impression que des projets sont annoncés en priorité 1 alors qu'ils ne seront pas réalisés. On a l'impression que l'on a voulu faire plaisir à tout le monde. Chacun pourra repartir dans son canton en ayant retrouvé certaines de ses priorités dans le schéma. J'en vois certains qui font la grimace. Ce n'est donc peut-être pas le cas de tout le monde. Sans compter que l'on sait que des projets ne seront pas réalisés. Je prends l'exemple de la déviation de Sablé à hauteur de 40 M€ ; je ne pense pas que nous soyons techniquement ni financièrement en mesure de l'assumer.

Je note que le franchissement de la ligne droite des Hunaudières au niveau de Leroy Merlin est remis à l'ordre du jour. Il s'agit d'un dossier que nous avons travaillé, mais nous n'étions pas prêts. Il aurait fallu éventuellement raser une partie du magasin But ou déplacer des terrains de foot pour le réaliser.

Le schéma routier comprend des projets qui ne sont pas réalistes. C'est problématique.

Par ailleurs, au-delà de l'aspect routier, les chiffres de la sécurité routière m'inquiètent. Alors que les évolutions nationales sont plutôt positives, la Sarthe enregistre une progression des accidents corporels et leur taux de gravité est plus élevé dans la Sarthe que dans le reste de la France.

Cela fait des années que je plaide pour que nous renforçons nos actions de prévention routière. La prévention routière ne réside pas uniquement dans la pose de panneaux ou la qualité du goudron, mais aussi dans l'éducation. Il nous faut revenir à une vraie politique volontariste en matière de sécurité routière et d'éducation à la prévention routière auprès des jeunes. Nous avons évoqué l'idée d'utiliser davantage la piste d'éducation routière qui existe à Arnage sur ce sujet. D'autres actions peuvent être portées. Je suis un peu alarmé car j'ai rencontré le nouveau délégué régional de la prévention routière qui lance de nouvelles actions dans la Sarthe. Il est venu me voir en tant qu'adjoint au maire au Mans pour envisager la façon d'avancer ensemble sur certaines actions communes. Il me disait de ne pouvoir avoir d'interlocuteurs au niveau du Département, qu'il était promené de service en service alors que les questions de sécurité nécessitaient des réponses collectives.

**Mme COZIC-GUILLAUME.** Nous sommes ravis de constater l'inscription de la modernisation de la RD 92 dans le schéma. Depuis trois week-ends, durant les fêtes, la circulation est saturée, notamment en raison de l'arrivée des visiteurs à Family Village qui connaîtra d'ailleurs peut-être une extension et de l'implantation d'un magasin Auchan. Cela aggravera fortement les conditions de circulation, sans compter le projet dans le secteur de Le Mans resort. Je pense qu'il y a urgence à moderniser la voie.

Je regrette que l'extension n'ait pas été réalisée jusqu'à l'entrée d'Arnage, une partie également très dangereuse. Il aurait été utile que l'intégralité de l'opération soit effectuée.

### Session extraordinaire à la demande du Groupe des élus de Gauche

#### **LES CONSEQUENCES DE L'ACTE II DE LA DECENTRALISATION**

**M. COUNIL.** Il est dommage qu'il s'agisse d'une session extraordinaire. Elle a lieu, car nous l'avons demandée. Nous l'avons réclamée parce que la Commission Décentralisation ne se réunissait plus malgré nos demandes, animés que nous sommes par un souci de transparence et par le désir d'obtenir des données chiffrées. Cette commission, mise en place par Roland du Luart à l'époque où nous tenions des débats sur la décentralisation, sous-tendait la nécessité de suivre les évolutions au fil des années.

Je note que l'impact de la décentralisation et des transferts de charge sur la période 2005-2015 représente environ 642 millions d'euros. Globalement, ces charges transférées non compensées équivalent à un budget annuel. Nous n'allons pas réécrire l'histoire, même si quelques vieux combattants ici se souviennent des débats que nous avons tenus en 2004 sur ces questions au cours desquels j'avais mis en garde le Président du Luart en lui disant que je pensais qu'il s'agissait d'un marché de dupes. Je le pensais car nous recevions alors des compétences qui renforçaient le rôle du Département par des missions de solidarité et de proximité, mais dont il était clair que nous n'aurions pas les moyens.

Force est de constater que, quels que soient les gouvernements, de droite comme de gauche, nous n'avons pas reçu les moyens qui s'imposaient. Aujourd'hui, il s'agit d'un constat. C'est la raison pour laquelle l'ensemble des Conseillers départementaux s'émeuvent de la situation. Aujourd'hui, il nous faut tirer la sonnette d'alarme parce que l'on ne pourra aller beaucoup plus loin, sauf à remettre en cause notre capacité à porter des investissements et à être des acteurs du développement de nos territoires. Il est important de rappeler ces chiffres.

Je n'adopterai pas une attitude politicienne qui consiste à faire porter la faute sur Pierre ou Jacques. Derrière cette question, c'est une conception globale de l'État qui pose problème. Christophe Rouillon a donc raison de dire que les débats d'aujourd'hui dans le cadre des primaires de la droite ou de la gauche nous portent à être inquiets. Quelle autonomie donnons-nous à nos collectivités locales ? J'entendais récemment un candidat, plutôt à gauche d'ailleurs, qui proposait d'alléger la taxe d'habitation. Ce qui signifie priver les collectivités locales d'une partie de leurs recettes qui seront compensées par des dotations financées par l'État. Nous voyons bien que l'on est confronté à un marché de dupes. Le vrai problème de l'heure ce ne sont pas tant les dépenses

que l'on nous impose que notre capacité à gérer nos recettes. Nous avons connu ces dernières années des réformes de la fiscalité locale qui ont conduit à diminuer fortement notre autonomie financière.

Tout à l'heure, M. Lorne a fait référence à un article du Code Général des Collectivités Territoriales. Personnellement, je serais tenté de faire référence à l'article 72 de la Constitution tel qu'il a été réformé. Il précisait que la République était décentralisée et que nous étions en capacité de lever l'impôt. Aujourd'hui nous ne jouissons quasiment plus de cette liberté. M. Lorne complétera mon propos, mais notre autonomie financière ne dépasse plus 17 % de notre budget. Je me souviens des premières fois où j'ai voté l'impôt ici : les sommes en cause dépassaient 50 % du budget. Le problème n'est pas tant un problème gauche/droite que la façon dont nous souhaitons organiser notre démocratie territoriale dans ce pays. Souhaitons-nous accorder des compétences aux collectivités territoriales ? Nous sommes là pour attester que nous exerçons plutôt bien les compétences que l'on nous transfère. Encore faut-il que nous disposions des recettes pour ce faire.

Si je reviens sur la somme de 642 millions, globalement, sur les budgets votés par la droite de 2005 à 2012, les charges supplémentaires s'élèvent à 407,6 millions ; sur les budgets votés par des majorités de gauche de 2013 à 2015, le montant s'établit à 234 millions d'euros. Si l'on suit l'évolution d'année en année, on s'aperçoit que la situation s'aggrave. À un moment, il nous faut savoir tirer la sonnette d'alarme. Aujourd'hui, tout ce que l'on entend du débat politique, à droite comme à gauche, est plutôt inquiétant pour l'avenir. Nous avons beaucoup entendu la droite, c'est normal, puisqu'il s'agissait de la primaire de la droite. Dans le cadre de la primaire de la gauche qui s'annonce, je n'entends guère parler des collectivités territoriales. Pour autant, les enjeux sont cruciaux.

Je pense que nous n'avons pas été prudents en 2004 lorsque nous avons accepté trop légèrement cette nouvelle étape de la décentralisation. Je me souviens de Roland du Luart qui me disait que j'avais tort de m'inquiéter. Il ajoutait que nous serions compensés à l'euro près. Certes, nous avons été compensés à l'euro près par rapport aux dépenses qui existaient avant la décentralisation, si ce n'est que la prestation de compensation du handicap ou le RSA ont connu une explosion de leurs dépenses. Aujourd'hui, certains plaident pour une recentralisation de ces compétences que nous n'exerçons pas si mal que cela. Ne faudrait-il pas plutôt donner aux collectivités les vrais moyens de gérer aujourd'hui de tels budgets ?

J'ai reproché à la loi NOTRe, qui est plutôt une bonne loi, de ne pas avoir été précédée d'un vrai débat relatif aux finances accordées aux collectivités territoriales pour porter leurs politiques. Tel est bien là le problème qui se pose à l'heure actuelle. D'où l'importance de cette transparence. Je souhaite que la Commission puisse être saisie régulièrement de ces données susceptibles d'alimenter les débats au sein de nos formations politiques. Nous sommes tous des élus locaux, nous avons tous le souci de l'intérêt général et pour mener nos politiques, nous avons besoin de moyens, dont nous ne disposons plus.